
Présidence : Macédoine du Nord

1451^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 16 novembre 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 15

2. Président : Ambassadeur I. Djundev
M^{me} A. Marku

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1562/23 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'URKAINE**

Président, Ukraine (PC.DEL/1584/23), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1576/23), Royaume-Uni, Canada (PC.DEL/1574/23), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1563/23), Türkiye (PC.DEL/1582/23 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1572/23 OSCE+), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DES COPRÉSIDENTS DES
DISCUSSIONS INTERNATIONALES DE GENÈVE**

Président, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le Caucase du Sud, Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève, Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie, la Türkiye et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de

l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1577/23), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1564/23), Fédération de Russie, Türkiye (PC.DEL/1583/23 OSCE+), Royaume-Uni, Norvège (PC.DEL/1570/23), Ukraine (PC.DEL/1581/23), Suisse (PC.DEL/1573/23 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1566/23 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1567/23 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION D'UN PROJET D'ORDRE DU JOUR AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1466 (PC.DEC/1466) sur la transmission d'un projet d'ordre du jour au Conseil ministériel ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Crimes en cours commis par le régime de Kiev et politiques dangereuses de l'alliance occidentale visant à exacerber les tensions* : Fédération de Russie (PC.DEL/1568/23)
- b) *Journée internationale de solidarité avec la Biélorussie, observée le 12 novembre 2023* : Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1578/23), Canada (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni) (PC.DEL/1575/23 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1565/23), Biélorussie (PC.DEL/1571/23 OSCE+)
- c) *Violations persistantes, par certains États participants, des engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE en matière de préservation et de protection des monuments historiques et des lieux de mémoire* : Fédération de Russie (PC.DEL/1569/23), Lettonie, Pologne, Estonie

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Aucune déclaration

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/126/23 OSCE+)* : Secrétaire générale
- b) *Activités que l'OSCE mène actuellement en Géorgie* : Secrétaire générale

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 23 novembre 2023, à 10 heures, dans la Neuer Saal, par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1466
16 November 2023

FRENCH
Original : ENGLISH

1451^e séance plénière
Journal n° 1451 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1466
TRANSMISSION D'UN PROJET D'ORDRE DU JOUR
AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Le Conseil permanent,

Décide de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel un projet d'ordre du jour pour la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.